

ITINÉRAIRES CULTURELS DU CONSEIL DE L'EUROPE



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



OBJECTIFS ET VALEURS

DES ITINÉRAIRES CULTURELS DU CONSEIL DE L'EUROPE

■ Lancé par le Conseil de l'Europe en 1987, le programme des Itinéraires culturels démontre, à travers un voyage dans l'espace et dans le temps, que le patrimoine de différents pays d'Europe contribue à un patrimoine culturel partagé.

■ Les itinéraires mettent en œuvre les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : droits de l'homme, démocratie culturelle, diversité et identité culturelle, échanges et enrichissement mutuel par-delà les frontières et les siècles. Ils agissent comme des passerelles pour le dialogue interculturel et la promotion d'une meilleure connaissance et compréhension d'une identité culturelle européenne.

■ Les Itinéraires culturels préservent et mettent en valeur le patrimoine naturel et culturel européen comme facteur d'amélioration du cadre de vie et comme source de développement culturel, social et économique. Ils œuvrent en faveur du tourisme culturel dans une optique de développement durable.

ACTIVITÉS

■ À travers son programme d'itinéraires culturels, le Conseil de l'Europe offre un modèle de gestion culturelle et touristique. Rencontres, formations, séminaires, forums, sont régulièrement organisés afin de favoriser les échanges et le développement de stratégies communes et innovantes en matière de soutien au développement culturel et économique, de tourisme durable et de citoyenneté européenne.

■ Les Itinéraires culturels s'ancrent dans un large réseau permettant des synergies entre autorités nationales, régionales et locales et un important tissu associatif et économique.

■ Le programme bénéficie de solides coopérations auprès de l'Union européenne, ainsi que d'importantes organisations internationales.

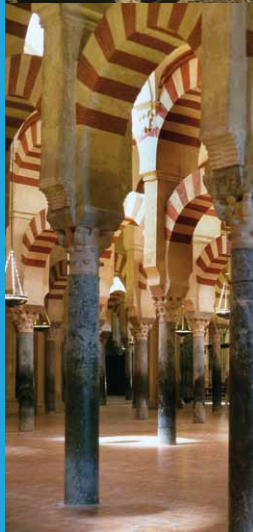


En mars 2018, le Conseil de l'Europe compte 31 Itinéraires culturels certifiés, évoquant des thèmes variés de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen, et qui contribuent à l'interprétation de la diversité de l'Europe aujourd'hui.



31 États sont membres de l'Accord partiel élargi (année d'adhésion) :

- Allemagne (2013)
- Andorre (2012)
- Arménie (2015)
- Autriche (2011)
- Azerbaïdjan (2011)
- Bosnie-Herzégovine (2016)
- Bulgarie (2011)
- Croatie (2016)
- Chypre (2011)
- Espagne (2011)
- Fédération de Russie (2011)
- Finlande (2018)
- France (2011)
- Géorgie (2016)
- Grèce (2011)
- Hongrie (2013)
- Italie (2011)
- Lituanie (2012)
- Luxembourg (2011)
- Monaco (2013)
- Monténégro (2011)
- Norvège (2011)
- Pologne (2017)
- Portugal (2011)
- République slovaque (2014)
- Roumanie (2013)
- Saint-Marin (2017)
- Serbie (2012)
- Slovénie (2011)
- Suisse (2013)
- Turquie (2018)





Itinéraires culturels certifiés
(par année de certification) :

Chemins de Saint-Jacques
de Compostelle (1987)
La Hanse (1991)
Routes des Vikings (1993)
Via Francigena (1994)
Itinéraires de l'héritage
Al-Andalus (1997)
Route des Phéniciens (2003)
Route du fer
dans les Pyrénées (2004)
Voies européennes
de Mozart (2004)
Itinéraire européen
du patrimoine juif (2004)
Itinéraire Saint-Martin
de Tours (2005)
Sites clunisiens en Europe
(2005)
Routes de l'Olivier (2005)
Via Regia (2005)
TRANSROMANICA (2007)
Iter Vitis (2009)
Route européenne des
abbayes cisterciennes (2010)
Route européenne
des cimetières (2010)
Chemins de l'art rupestre
préhistorique (2010)
Itinéraire européen des villes
thermales historiques (2010)
Itinéraire des Chemins
de Saint Olav (2010)
Route européenne
de la céramique (2012)
Route européenne
de la culture mégalithique
(2013)
Sur les pas des Huguenots
et des Vaudois (2013)
ATRIUM, Architecture
of Totalitarian Regimes of
the 20th century In Europe's
Urban Memory (2014)
Réseau Art Nouveau
Network (2014)
Via Habsbourg (2014)
Itinéraire des empereurs
romains et du vin du Danube
(2015)
Itinéraires européens
de l'Empereur Charles V (2015)
Destination Napoleon (2015)
Sur les traces de Robert Louis
Stevenson (2015)
Itinéraire des villes fortifiées
de la Grande Région (2016)

CERTIFICATION

Les Itinéraires culturels certifiés sont soumis à une évaluation tous les 3 ans. De nouveaux Itinéraires culturels sont certifiés par le Conseil de l'Europe selon plusieurs critères :

- ▶ Présenter un thème représentatif des valeurs européennes et commun à au moins trois pays d'Europe ;
- ▶ Être associé à une recherche scientifique, pluridisciplinaire et transnationale ;
- ▶ Valoriser la mémoire, l'histoire et le patrimoine européens et contribuer à l'interprétation de la diversité de l'Europe d'aujourd'hui ;
- ▶ Soutenir les échanges culturels et éducatifs pour les jeunes ;
- ▶ Développer des projets exemplaires et innovants dans les domaines du tourisme culturel et du développement durable ;
- ▶ Développer des produits touristiques destinés à des publics variés.

Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe





ORGANISATION DU PROGRAMME

Le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe s'appuie sur différents piliers :

■ **Le Conseil de l'Europe** définit les orientations politiques qui seront mises en œuvre par le programme. Fondé en 1949, le Conseil de l'Europe est la plus ancienne organisation internationale d'Europe, à vocation paneuropéenne. Il regroupe 47 États membres, unis dans leur volonté « de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun, et de favoriser leur progrès économique et social » (Statut 1949).

■ **L'Accord partiel élargi (APE)** sur les Itinéraires culturels mis en place en 2010, suit les directives politiques du Conseil de l'Europe, décide de l'orientation du programme et décerne la certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe ». Ouvert à l'adhésion des États membres et non-membres du Conseil de l'Europe, l'APE réunit les États souhaitant apporter leur soutien politique aux initiatives nationales, régionales et locales en faveur de la culture et du tourisme. En mars 2018, l'APE comptait 31 États membres.

■ **Les programmes joints entre le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne** établissent des coopérations entre l'APE sur les Itinéraires culturels et la Commission Européenne pour la mise en place de projets durables favorisant le développement culturel, social et environnemental en Europe.

■ **L'Institut européen des Itinéraires culturels (IEIC)** est l'agence technique créée en 1998 dans le cadre d'un accord entre le Conseil de l'Europe et le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, située dans l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg. L'Institut conseille et évalue les Itinéraires culturels déjà certifiés, accompagne de nouveaux projets vers la certification, organise des activités de formation et de visibilité pour les gestionnaires d'itinéraires et coordonne un réseau universitaire.



Conseil de l'Europe
Direction Générale de la Démocratie
F-67075 Strasbourg

Institut européen des Itinéraires culturels
Abbaye de Neumünster
28, rue Münster
L-2160 Luxembourg
Tél. : +352 24 12 50
www.culture-routes.net



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Sur ses 47 États membres, 28 sont aussi membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.